

[Retour à la présentation](#)

## IDENTIFICATION DU SERVICE

**AEP : Service Départemental d'Accompagnement Educatif à la Parentalité**



Bien qu'il y ait plusieurs lieux sur le département pour recevoir les parents : Pithiviers, Montargis, Gien ; les coordonnées du Siège à SEMOY sont les plus appropriées pour un premier contact :

1349 route de Saint Jean de Braye  
45400 SEMOY  
Tél : 02.38.55.50.10  
Fax : 02.38.55.50.19

**Directeur** : Monsieur Jean-Louis QUENTIN

**Courriel** : [aep45@aidaphi.asso.fr](mailto:aep45@aidaphi.asso.fr)

## ELEMENTS D'HISTOIRE

Le service d'AEP a été créé le 02 janvier 2002.

La création du service d'Accompagnement Educatif à la Parentalité s'est inscrite dans le cadre de la réorganisation des services en milieu ouvert dans le Loiret. Pour mémoire, cette

réorganisation fait suite à une demande adressée par le Président du Conseil Général aux deux associations en charge des A.E.M.O. dans le département du Loiret. Dans un courrier en date du 17 janvier 2001, la nécessité d'une évolution des modes d'intervention est soulignée, avec la volonté que «l'action auprès des familles et de l'enfance s'inscrive résolument dans le champ de la prévention». Il s'agissait également que les services d'AEMO, en charge d'une mission judiciaire et administrative, abandonnent cette double compétence.

L'Accompagnement Educatif à la Parentalité a donc été créé en lieu et place de l'Action Educative en Milieu Ouvert dite «Administrative». En 2006, suite à une expérimentation, s'est ouverte la possibilité que des parents puissent bénéficier d'une mesure d'AEP sans être, au préalable, connus des services sociaux du Département. C'est ce que l'on a appelé les «accès directs».

## **BENEFICIAIRES**

Tout parent souhaitant être aidé face aux questions qu'il se pose ou aux difficultés qu'il rencontre, avec son ou ses enfants mineurs (0-18 ans). **Mode d'accès**

Les parents peuvent solliciter cette aide en s'adressant :

- A la Maison Du Département (MDD) correspondant à leur domicile.
- Directement au service d'AEP

## **PRESENTATION DE LA MISSION**

### ***Cadre juridique***

Conventionné par le Conseil Général du Loiret, le service d'AEP intervient sur la base d'un contrat établi entre les parents et un responsable de la MDD qui aura préalablement évalué la demande qui lui est adressée.

Dans le cadre des «accès directs», en lien avec la MDD, le contrat est signé entre les parents et un des chefs de service de l'AEP, et il est adressé à la MDD pour validation... **Les**

### ***interventions proposées***

Le service propose une intervention pour une première période de 6 mois. Au terme de ces 6 mois, la mesure d'AEP peut alors se prolonger, avec l'accord des parents, si cet accompagnement éducatif correspond à leurs attentes et s'inscrit bien dans la mission du service. Un nouveau contrat d'une durée d'une année est alors établi entre les parents, le service d'AEP et validé par la MDD...

Les «objectifs» sont toujours définis entre le service et les parents signataires d'un contrat. Ils sont variés, construits en fonction de chaque situation. Cependant nous pouvons déterminer quelques thématiques principales :

- Permettre aux parents de mieux comprendre la relation avec leurs enfants,
- Aider les parents à construire des repères et à fixer des limites éducatives,

- Resituer la place de chacun,
- Etablir et/ou développer la communication dans la famille.

Avec le support de rencontres régulières dans les locaux du service ou à domicile, les parents sont invités à réfléchir sur les difficultés qu'ils éprouvent. Différentes formes d'accompagnement pourront être envisagées, afin de soutenir des démarches plus concrètes relatives à la responsabilité et au rôle des parents. La relation instaurée entre la famille et un éducateur/trice du service vise à favoriser un engagement conjoint autour des questions et préoccupations parentales. C'est en s'appuyant sur les potentialités des parents que les éducateurs/trices construisent leur intervention.

### ***Les moyens en personnel et les équipements***

Le service d'AEP est composé de deux équipes pluridisciplinaires (éducateurs/trices spécialisées, psychologues, chefs de service) réparties sur l'ensemble du département.

Les trois sites d'intervention de l'AEP sont les suivants :

- SEMOY Siège du service d'AEP :  
1349 route de Saint Jean de Braye, Tél : 02.38.55.50.10
- Pithiviers :  
4 rue Beaurieux, Tél : 02.38.30.11.60
- Montargis :  
22 rue de l'Europe, Tél : 02.38.85.18.05

## **LE FINANCEMENT**

Le Service d'AEP est financé par le Conseil Départemental du Loiret sur la base d'une dotation globale, révisée annuellement dans le cadre de la procédure habituelle de tarification des établissements sociaux et médico-sociaux.